

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### Arrêt rendu par une chambre

*Italie – durée d'une procédure devant la Cour des comptes*

#### I. ARTICLE 6 § 1 DE LA CONVENTION (« délai raisonnable »)

##### **A. Période à considérer**

Point de départ : saisine de la Cour des comptes.

Terme : dépôt de l'arrêt.

Résultat : près de sept ans et onze mois.

##### **B. Critères applicables**

Caractère raisonnable de la durée d'une procédure : s'apprécie à l'aide des critères qui se dégagent de la jurisprudence de la Cour et suivant les circonstances de l'espèce, lesquelles commandent en l'occurrence une évaluation globale.

Comportement du requérant : deux demandes de renvoi des débats – la première se justifiait par la brièveté de l'intervalle entre la notification de la fixation de l'audience et le dernier jour utile pour le dépôt des documents en vue desdits débats – la seconde causa un retard d'un peu moins de onze mois.

Complexité de l'affaire : difficultés que les autorités ont pu rencontrer n'entrent pas en ligne de compte en l'espèce – la Cour des comptes aurait dû constater immédiatement l'inobservation d'une condition de recevabilité.

*Conclusion* : violation (unanimité).

#### II. ARTICLE 50 DE LA CONVENTION

Non-respect du délai prévu par le règlement de la Cour pour la présentation des demandes de satisfaction équitable.

*Conclusion* : rejet (unanimité).

#### RÉFÉRENCE À LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

23. 3. 1994, Muti c. Italie

---

1. Rédigé par le greffe, il ne lie pas la Cour.

PUBLICATIONS DE LA COUR EUROPÉENNE  
DES DROITS DE L'HOMME

PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COURT  
OF HUMAN RIGHTS

Série A : Arrêts et décisions  
Series A: Judgments and Decisions

Vol. 315

– A –

AFFAIRE PACCIONE c. ITALIE

ARRÊT DU 27 AVRIL 1995

CASE OF PACCIONE v. ITALY

JUDGMENT OF 27 APRIL 1995

– B –

AFFAIRE SPADEA ET SCALABRINO c. ITALIE

ARRÊT DU 28 SEPTEMBRE 1995

CASE OF SPADEA AND SCALABRINO v. ITALY

JUDGMENT OF 28 SEPTEMBER 1995

– C –

AFFAIRE SCOLLO c. ITALIE

ARRÊT DU 28 SEPTEMBRE 1995

CASE OF SCOLLO v. ITALY

JUDGMENT OF 28 SEPTEMBER 1995

GREFFE DE LA COUR REGISTRY OF THE COURT  
CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE  
STRASBOURG

1996

CARL HEYMANNS VERLAG KG · KÖLN · BERLIN · BONN · MÜNCHEN